

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 22 juin 2021
Date d'affichage 23 juin 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 20 (+ 9 procurations)
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20210628-DEL_21_06_08_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2021

Affichage : 05/07/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le VINT-HUIT JUIN à Vingt heures,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Edith ALIX, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Marie DENONELLE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, Mme Marie-Hélène TROUILLOT,

Excusés : M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), M. Carl GUILLEMIN (Pouvoir donné à Emmanuel BOIS), Mme Olivia JAMAIN (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), M. Lionel COURTEMANCHE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Franck POTAUFEUX (Pouvoir donné à Dominique MORANCE), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Emmanuel VIGNERON (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Didier REVEAU) M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Marie-Hélène TROUILLOT).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

CESSION D'UNE PARTIE DE L'EMPRISE FONCIERE DU CAMPING A UN PROSPECT

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le PLUi de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise,

Vu l'avis des services de France Domaine n° DS4096393 en date du 29 avril 2021,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que la collectivité souhaite s'orienter vers un projet proposant de développer l'activité en y installant des mobil homes, en maintenant un espace d'accueil de groupes pour les activités de la base de loisirs mais également pour y organiser des événements de clubs et en développant l'accueil de stages ou séminaires à vocation sportive,

Considérant que la commune est propriétaire d'une emprise foncière de la section cadastrée AM n° 360 d'une surface de 3 ha 17 a et 76 ca,

Considérant que le terrain concerné sera issu pour partie des parcelles cadastrées section AM n°360 et n°215, respectivement d'une superficie de 2 ha 11 a 22 ca et 46 a 99 ca selon le plan de bornage établi par le Cabinet BARBIER, Géomètre à La Ferté-Bernard,

Considérant que Monsieur LEROY est intéressé pour y implanter un camping,

Considérant l'estimation des services de France Domaine qui ont estimé le bien à 80 000 € HT +/- 10%,

Considérant qu'au vu de l'avis de cet avis et compte tenu des potentialités de cette emprise, la ville de La Ferté-Bernard envisage de céder le terrain au prix de 120 000 €, qui a été accepté par l'investisseur,

Considérant que les frais de bornage seront supportés par la collectivité et que l'acte notarié signé en l'étude de Maître ALIX-CHAPDELAINÉ Notaire à La Ferté-Bernard,

Considérant que l'acte de vente devra faire mention de deux servitudes de service, à savoir :

- Au profit de la commune de l'entrée du camping jusqu'au vannage, afin d'y effectuer des contrôles et de la maintenance,
- Au profit de Monsieur Emilien LEROY pour le droit d'accès à la parcelle ex AM n°360p sur laquelle se situe le centre de loisirs, afin de lui permettre de contrôler le fonctionnement de son système d'assainissement.

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que les services de France Domaine ont estimé l'emprise foncière à 80 000 € +/- 10%,

DECIDE de vendre à Monsieur Emilien LEROY au prix de 120 000 € une partie des parcelles cadastrées section AM n°360 et n°215, respectivement d'une superficie de 2 ha 11 a 22 ca et 46 a 99 ca,

RAPPELLE que les frais de bornage seront supportés par la ville de La Ferté-Bernard,

INFORME qu'il conviendra d'instaurer deux servitudes définies ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints :

- A signer l'acte de vente correspondant chez Maître ALIX-CHAPDELAINÉ Notaire à La Ferté-Bernard, les frais étant à la charge de l'acquéreur,
- A effectuer toutes démarches correspondantes à cette cession.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU